

La FEMA prolonge le délai de présentation des demandes d'aide publique après l'ouragan Ida jusqu'au 11 février 2022

Release Date: décembre 27, 2021

BÂTON-ROUGE, Louisiane – La FEMA a prolongé la période pendant laquelle les candidats peuvent demander des aides publiques à la suite de l'ouragan Ida. La nouvelle date limite est fixée au 11 février 2022.

Le programme d'aide publique (PA) prévoit l'offre d'une aide financière de la FEMA aux gouvernements locaux et étatiques et à leurs agences, aux lieux de culte et à certains demandeurs privés à but non lucratif à la suite d'une déclaration de catastrophe.

Les communautés, les organisations à but non lucratif et les lieux de culte souhaitant faire une demande d'aide publique doivent contacter leur responsable des situations d'urgence local ou national pour commencer le processus et soumettre un formulaire de demande d'aide publique. Les candidats sont fortement encouragés à soumettre leurs formulaires via le [portail d'aide en ligne de la FEMA](#) pour un traitement plus rapide.

